



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Suspension de la procédure de faillite

Date de publication: SHAB 28.08.2023

Publications supplémentaires: KABGE 28.08.2023

Visible par le public jusqu'au: 28.08.2028

Numéro de publication: KK03-0000045087

Entité de publication

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, 1211 Genève 6

Suspension de la procédure de faillite SWISSAVIA SA

Débiteurs:

SWISSAVIA SA
CHE-327.066.660
rue de Hesse 12
1204 Genève

Date de l'ouverture de la faillite : 13.01.2022

Date de suspension: 24.08.2023

Montant de l'avance de frais: CHF 5'000.00

Remarques juridiques:

La faillite est clôturée, faute d'actifs, si, dans le délai indiqué, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée, si la garantie s'avère insuffisante.

Publication selon les art. 230 et 230a LP.

Délai : 10 jours

Fin du délai: 07.09.2023

Point de contact:

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, P.O.B. 1211 Genève 6

Remarques:

Pour tout renseignement:
Groupe 5 + 41 22 3888905
F20220017

But :

Toutes activités liées à la consultation en aéronautique, prise de participations, achat,

vente, location, exploitation privée ou commerciale d'avions ou d'hélicoptères, ainsi que toutes pièces détachées; organiser la gestion d'avions et d'hélicoptères et tout ce qui s'y rattache, toutes autres activités connexes, ainsi que vols à la demande, vols réguliers, affrètement et location de tous appareils pour le transport aérien; prise et administration de participations à toutes sociétés ou entreprises, dans le respect de la LFAIE (cf. statuts pour but complet).